

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION  
DES  
SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES  
ET DES SITES.

Inventaire des Sites  
dont la conservation  
présente un intérêt général.

LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT À L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection  
des monuments naturels et des sites de caractère  
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pitto-  
resque et notamment l'article 4 ;

~~Sur la proposition de la Commission départementale  
des monuments naturels et des sites~~

Vu l'arrêté  
du 27 août 1943 pris en application  
de la loi n° 421 du 28 juillet 1943

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrits sur l'inventaire dont  
la conservation présente un intérêt géné-  
ral l'allée d'arbres et le château de  
Puymon commune de VICQ sur BREUILLE  
(HAUTE-MIENNE)

Parcelles cadastrales visées: n° 45  
à 48, 187 à 200, 232 à 241 de la section  
E du cadastre.

Propriétaires:

MEUNIER à Ambert

(Puy-de-Dôme)..... 45 à 47, 187 à  
200, 232 à 238

AUDAIN Jean Baptiste

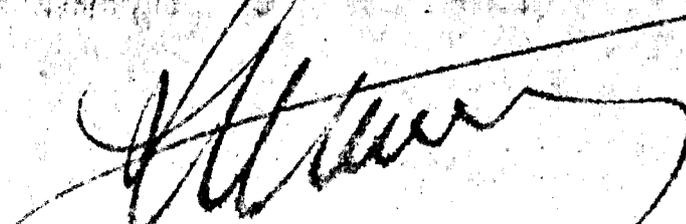
à Vicq sur Breuille.... 239 à 241  
(Moulin de Puymaré)...

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Vicq sur Breuille et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 24 DECE 1913

Par Délégation  
Le Conseiller d'Etat  
Secrétaire général des Beaux-Arts

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to the Secretary General of the Fine Arts, is written over the typed name.